

Débarrassées du boulet de l'AI, les retraites pourraient être gérées plus sereinement

AVS. Conjoncture favorable et réserves de la Banque nationale: le financement des rentes devrait être assuré jusqu'en 2018

Ron Hochuli, Berne

«Une baisse du taux de couverture du fonds AVS ne menacerait en rien les rentes»

Sept milliards émanant des réserves d'or de la Banque nationale suisse (BNS) doivent venir alimenter le fonds AVS cette année. Et une conjoncture éclatante fait le reste: à en croire les derniers chiffres de l'Office fédéral des assurances sociales, dévoilés par la SonntagsZeitung, le financement de l'AVS serait désormais assuré jusqu'en 2018 – et non plus jusqu'en 2011, comme le laissait entendre, il y a deux ans, Pascal Couchepin à l'heure de présenter ses réformes.

Cependant, sous les stéthoscopes, la situation du patient AVS n'a pas bougé: en fonction d'où les partis prennent le pouls, le diagnostic varie du tout au tout. Selon la gauche, tout va pour le mieux. Le PS rejette en bloc la réforme «light» que le chef du Département de l'intérieur (DFI) a lancée après l'échec de la 11e révision en 2004 devant le peuple. Le PS insiste plus que jamais sur la nécessité d'une flexibilisation de l'âge limite vers le bas, appuyant l'initiative des syndicats qui prévoit la possibilité de toucher une rente pleine dès 62 ans.

La droite, quant à elle, se méfie toujours d'une «inévitabile explosion du nombre de rentiers, évolution démographique oblige», selon les termes de Claude Ruey. A en croire le libéral vaudois, une diminution des prestations pourrait bel et bien s'imposer. Le camp bourgeois approuve donc l'harmonisation de l'âge de la retraite pour hommes et femmes à 65 ans, telle que la propose le ministre de l'Intérieur. Elle est en revanche nettement plus sceptique face au concept de rente-pont (au bénéfice des rentiers AI et des chômeurs dès 62 ans) élaboré par Pascal Couchepin. Elle demande par ailleurs une flexibilisation de l'âge limite, surtout vers le haut ou en fonction du nombre d'années de cotisations. «La commission compétente du National va prochainement rediscuter des mesures à prendre: il est possible qu'une modification du modèle voulu par le ministre des Assurances sociales s'impose», analyse Claude Ruey.

Cette «modification» paraît d'autant plus probable que la commission compétente des Etats a avalisé lundi le principe d'un changement fondamental, proposé par Ulrich Grete, le président du fonds de compensation de l'AVS. Ce dernier milite en effet pour une séparation claire et nette du financement de l'assurance vieillesse de celui de l'assurance invalidité.

Concrètement, il s'agirait de faire en sorte que le fonds AVS, qui garantit aujourd'hui le financement des deux assurances, ne couvre plus que les retraites. Ce fonds devrait compter une trentaine de milliards de francs à son actif en 2009, dont il faudrait verser 5 milliards dans un fonds séparé, qui servirait de réserve à l'AI, en tablant que le financement des rentes invalidité sera assuré via une hausse d'un demi-point de TVA.

Un changement de loi s'imposerait dès lors, afin de diminuer la hauteur minimale du fonds AVS. Le seuil, situé aujourd'hui à 100% des dépenses annuelles pourrait ainsi être baissé à 50%. «Cette baisse ne menacerait en rien les rentes, qui sont financées via les cotisations salariales et d'autres taxes, assure Ulrich Grete. A 50%, le fonds, qui sert d'assurance tous risques, suffirait à anticiper une éventuelle accélération des changements démographiques.» Enfin, souligne-t-il, «la gestion des retraites sera plus aisée une fois que le fonds AVS sera débarrassé du boulet de l'AI, dont l'évolution est moins prévisible».

La commission des Etats s'est montrée favorable au principe, mais veut clarifier certains points. Par exemple: «Est-il bien raisonnable de baisser le seuil du fonds à 50%? Et comment rembourser les 10 milliards de dette de l'AI?» interrogent en chœur Urs Schwaller (PDC/FR) et Gisèle Ory (PS/NE), en attendant la suite des travaux en commission, début novembre.

Le Département de l'intérieur maintient sa volonté d'imposer la réforme «light» de l'AVS. Comme le dit son porte-parole, Jean-Marc Crevoisier: «Il est trop dangereux de tabler sur une conjoncture favorable à long terme.» Parallèlement, le DFI semble accueillir plutôt favorablement la proposition d'Ulrich Grete.

L'or de la Banque nationale. Sept milliards de francs provenant des réserves d'or de la BNS viendront renforcer l'AVS.

Archives

keystone/STR

© Le Temps, 2007